

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 81401916.2

51 Int. Cl.³: B 65 D 19/20

22 Date de dépôt: 02.12.81

43 Date de publication de la demande:
08.06.83 Bulletin 83/23

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: SOCIETE CONTINENTALE DU CARTON
ONDULE SOCAR Société Anonyme dite:
5,7 rue de la République
F-94160 Saint Mandé(FR)

72 Inventeur: Le Gourriec, Rolland
42 rue de Boisvert
F-18400 Saint Florent sur Cher(FR)

74 Mandataire: Jolly, Jean-Pierre et al,
Cabinet BROT 83, rue d'Amsterdam
F-75008 Paris(FR)

54 Conteneur pliable apte à être déplacé à l'aide de dispositifs de manutention à fourche.

57 A l'intérieur du conditionnement (1) sont engagés des montants rigides (2), dont une partie (2a) faisant saillie au-dessous du fond sert de pied pour le conteneur. Entre les montants (2) sont disposées des traverses (3) solidaires des montants et/ou du fond.

Un tel conteneur se prête à une manutention par des chariots à fourches, sans utilisation de palettes.

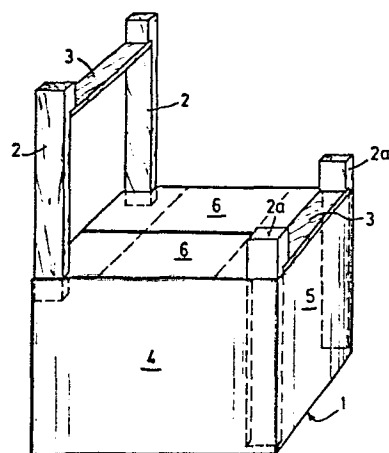


FIG.2

Conteneur pliable apte à être déplacé à l'aide de dispositifs de manutention à fourche.

L'invention concerne un conteneur pliable, apte à être déplacé à l'aide de dispositifs de manutention à fourche.

- 5 En vue de faciliter le transport d'emballages pleins au moyen des chariots à fourche qui servent habituellement au déplacement de palettes chargées, on a déjà proposé de regrouper en un unique conditionnement un emballage pliable, par exemple du type des caisses américaines, et une palette
- 10 en bois ou en matière plastique, solidaire du fond de cet emballage (brevets FR 2 102 883, 2 172 762 ou 2 429 158). De tels conditionnements, dits "caisses-palettes" dans la technique, peuvent être livrés à l'utilisateur et stockés par celui-ci sous un faible volume, avec l'emballage
- 15 proprement dit replié sur la palette, la mise en volume n'intervenant qu'au moment de l'emploi, c'est-à-dire du remplissage de l'emballage. Une fois plein, celui-ci peut être ensuite facilement transféré à l'aide d'un chariot à fourches jusqu'au lieu d'exposition et de ventes, où il
- 20 est présenté tel quel, c'est-à-dire avec la palette supportant l'emballage dont elle est solidaire.

De telles caisses-palettes rendent de grands services aux commerçants pour la manutention et la mise à l'étalage d'objets ou de denrées divers dans les magasins de grande

25 distribution. Elles présentent toutefois un certain nombre d'inconvénients tenant au fait qu'elles se contentent de regrouper en un seul ensemble deux types d'organes utilisés habituellement indépendamment l'un de l'autre.

Il est clair, en effet, que la nécessité d'adapter

30 une palette à un emballage renchérit considérablement le coût du conditionnement.

Par ailleurs, même si l'emballage en carton est livré à l'utilisateur replié à plat sur la palette, son volume, sous cette forme, est beaucoup plus important que

35 celui des conditionnements pliables usuels.

Enfin, les caisses-palettes existantes dérivent des

palettes usuelles standardisées et ont des dimensions importantes (1000 - 1200 mm pour la palette), non adaptées à la grande distribution d'articles en conteneurs de plus petites dimensions.

5 La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en proposant un conteneur pliable, apte à être mis en volume par l'utilisateur et à être déplacé à l'aide de chariots à fourches ou de dispositifs similaires, mais qui ne comprend pas de palette et est par conséquent beaucoup moins coûteux et volumineux que les caisses-palettes
10 existantes, tout en pouvant être fabriqué en toutes dimensions désirées.

 L'invention vise également à proposer un conteneur pliable de ce type, qui puisse être fabriqué facilement et
15 à bon marché sur les chaînes de fabrication existantes de conditionnements.

 A cet effet, l'invention a pour objet un conteneur pliable comprenant un conditionnement en carton ou similaire, comportant un fond et quatre parois latérales perpendiculaires
20 entre elles et audit fond, et une armature rigide formant support pour ledit fond, ce conteneur étant caractérisé en ce que ladite armature comprend, d'une part, quatre montants faisant saillie d'une même longueur au-dessous dudit fond et disposés par paires en regard l'un de l'autre au contact
25 de deux parois parallèles du conditionnement, au voisinage de chacune de ses arêtes verticales, lesdits montants étant engagés dans une découpe dudit fond, perpendiculairement à celui-ci, et/ou rigidement solidaires desdites deux parois parallèles, d'autre part, au-dessous dudit fond, en contact avec celui-ci
30 et entre les parties en saillie de chaque paire de montants disposés en regard, une traverse solidaire desdits montants et/ou dudit fond.

 Les parties en saillie au-dessous du fond du conditionnement servent de pieds pour le conteneur, le conditionnement
35 prenant appui, éventuellement, par l'intermédiaire desdites traverses, sur lesdits pieds. Il est ainsi possible d'introduire entre ces pieds et au-dessous du conditionnement

les fourches d'un dispositif de manutention pour déplacer le conteneur plein et l'amener sur les lieux d'exposition et de vente.

Il est clair que l'armature rigide, comprenant
5 simplement quatre montants et deux traverses, en bois ou en matière plastique, est beaucoup moins coûteuse qu'une palette complète solidaire du fond du conditionnement, et le conteneur constitué du conditionnement et de l'armature rigide peut ainsi servir d'emballage perdu.

10 En outre, le conteneur peut être livré à l'utilisateur et stocké par celui-ci sous un très faible volume.

En effet, dans le cas où chaque traverse est solidaire d'une paire de montants et forme avec ceux-ci une structure en H, ces structures peuvent être livrées à l'utilisateur
15 séparément du conditionnement, lui-même livré à plat de façon usuelle. L'utilisateur effectuera lui-même la mise en volume et la mise en place des structures en H. Ces montants peuvent être rendus solidaires des parois correspondantes, par agrafage par exemple.

20 Dans le cas où les traverses ne sont pas rigidement solidaires des montants, mais sont simplement solidaires du fond du conditionnement, traverses et montants pourront comme précédemment être livrés séparément à l'utilisateur, qui effectuera le montage. De préférence, les montants lui seront
25 livrés fixés sur les parois correspondantes du conditionnement, à l'extérieur ou à l'intérieur de celui-ci, suivant les formes de réalisation, ce qui n'empêchera pas le pliage à plat de celui-ci pour la livraison, mais facilitera les opérations de montage. De préférence, également, dans ce cas, sans
30 être solidaire des montants, les traverses prennent appui sur une partie de ceux-ci.

La partie des montants située à l'intérieur du conditionnement et/ou fixée sur les parois de celui-ci peut être d'une longueur inférieure, égale ou supérieure à celle des arêtes
35 correspondantes du conditionnement. Dans le cas d'une longueur sensiblement égale à celle des arêtes, il sera possible de

faire reposer sur l'extrémité supérieure des montants un cadre rigide, disposé par exemple au-dessous d'une partie formant couvercle du conditionnement, en vue de permettre ou de faciliter le gerbage des conteneurs pleins. Dans le cas où la

5 longueur des montants sera inférieure à la hauteur des parois, ils renforceront néanmoins la rigidité du conteneur, en particulier s'ils sont fixés, comme il est préférable, sur les parois correspondantes. Enfin, lorsque la partie des montants de l'armature a une longueur supérieure à celle des arêtes

10 verticales du conditionnement, il est possible de réaliser une variante originale du conteneur selon l'invention, où une même ossature est commune à plusieurs conditionnements, le conditionnement inférieur prenant appui sur les traverses de l'armature, tandis que les autres conditionnements reposent

15 simplement les uns sur les autres, les montants de l'armature engagés dans les découpes de leur fond servant simplement à leur maintien en position. Il est ainsi possible de mettre à l'étalage une pluralité de conditionnements pleins superposés de faible hauteur, et d'éliminer le conditionnement supérieur

20 aussitôt qu'il est vide, sans avoir à déplacer les autres.

Il est à noter que le conditionnement proprement dit sera dans tous les cas identique aux conditionnements usuels, à l'exception des découpes pratiquées dans le fond pour le passage des montants de l'armature. Aucune modification

25 notable et coûteuse des chaînes de fabrication de ces conditionnements ne sera donc nécessaire pour réaliser le conteneur conforme à l'invention. On notera en outre que, dans le cas usuel où le fond du conditionnement est constitué de volets attenants à chacune des parois latérales,

30 l'introduction des montants de l'armature dans des découpes judicieusement disposées suffira à bloquer en position les volets constituant le fond.

Les dessins annexés illustrent des mises en oeuvre de l'invention. Ils n'ont naturellement aucun caractère

35 limitatif. Sur ces dessins :

La figure 1 illustre la livraison à plat d'une première forme de réalisation du conteneur conforme à l'invention ;

La figure 2 est une vue en perspective illustrant le montage de ce conteneur ;

Les figures 3 et 4 montrent ce conteneur monté et illustrent respectivement la possibilité de le transporter
5 avec des chariots à fourche et de le gerber ;

La figure 5 illustre le montage d'une autre forme de réalisation du conteneur conforme à l'invention ;

La figure 6 est une vue en perspective illustrant la variante dans laquelle une même armature est commune à
10 plusieurs conditionnements superposés.

Le conteneur représenté sur les figures 1 à 4 comprend deux parties, un conditionnement en carton 1, que l'on voit à l'état replié sur la figure 1, et une armature rigide, en bois ou en matière plastique, constituée de deux paires de
15 montants parallèles 2, réunis transversalement par une traverse 3, prenant appui sur un épaulement de ces montants.

Le conditionnement est d'un type connu en soi, comprenant deux parois longitudinales 4, deux parois transversales 5, et un fond constitué de volets 6, attenant aux parois longitudinales 4, et de volets 7, attenant aux parois transversales 5
20 et rabattus contre les volets 6. Dans les volets 6 et 7 sont pratiquées des découpes, respectivement 8 et 9, qui, après mise en volume du conditionnement, sont disposées en regard l'une de l'autre, au voisinage des parois longitudinales et
25 des arêtes verticales du conditionnement. L'utilisateur peut ainsi introduire les montants 2 par ces découpes à l'intérieur du conditionnement mis en volume, jusqu'à ce que les traverses 3 viennent en butée contre le fond (figure 2). Les montants 2 dépassent à l'extérieur du conditionnement, au-dessous du fond,
30 d'une même longueur, pour former quatre pieds 2a, qui servent de support au conteneur et entre lesquels il est possible d'introduire les fourches 10 d'un engin de manutention (figure 3). Comme représenté, les fourches 10 peuvent être introduites indifféremment par n'importe quel côté du conteneur, ce qui constitue un gros avantage pour l'utilisateur.
35

Comme on le voit sur les dessins, les montants 2 sont

disposés dans les angles du conditionnement, en contact avec les parois, dont il est possible de les rendre solidaires, par exemple par agrafage, en renforçant ainsi considérablement la structure du conditionnement monté.

5 On notera que les rabats 6 et 7 formant le fond n'ont pas besoin d'être assemblés, car ils sont verrouillés en position par les montants 3.

 On remarquera également le faible volume sous lequel le conteneur non monté est livré aux utilisateurs (figure 1),
10 qui peuvent ainsi facilement le stocker, ainsi que la simplicité de sa mise en forme (figure 2), n'exigeant de l'utilisateur ni outils particuliers, ni personnel spécialisé.

 On notera enfin que le conditionnement 1 est en tous points analogue aux conditionnements usuels, dont il ne diffère
15 que par les découpes 7 et 8, qui peuvent donc être aisément pratiquées par le fabricant, sans modifier ses chaînes de fabrication.

 Le type de conditionnement utilisé peut d'ailleurs être absolument quelconque, l'invention n'étant pas liée,
20 à l'évidence, à un emballage particulier.

 Ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, la partie des montants engagée dans le conditionnement peut avoir n'importe quelle longueur. Quand elle est sensiblement égale à la hauteur des parois du conditionnement, comme c'est le cas
25 pour le conteneur représenté sur les figures 1 à 4, il est possible, après avoir rempli ce conditionnement 1, de faire reposer un cadre rigide 11 sur l'extrémité supérieure des montants 2 (figure 4), avant de coiffer le conditionnement plein d'un couvercle ou d'un autre organe
30 de fermeture (non représenté), le cadre 11 permettant ainsi de renforcer la résistance au gerbage du conteneur, en offrant une surface d'appui rigide pour les pieds du conteneur immédiatement supérieur.

 La figure 5 représente une variante d'un conteneur
53 selon l'invention très proche de celui des figures 1 à 4, c'est-à-dire comprenant un conditionnement 20 et une armature

constituée de montants 21, engagés dans des découpes du fond à l'intérieur du conditionnement, et des traverses 22, disposées perpendiculairement aux montants 21, au-dessous du fond. Dans cette variante, cependant, les traverses 22 ne
5 sont plus solidaires des montants 21, ceux-ci étant simplement fixés par des agrafes 23 sur deux parois parallèles du conditionnement, tandis que les traverses 22 sont elles-mêmes fixées sur le fond par des agrafes 24.

Le conditionnement 20, replié à plat, les montants 21
10 et les traverses 22 peuvent, dans ce cas également, être livrés séparément à l'utilisateur, qui effectue la mise en volume de l'emballage et la fixation des agrafes. Avantageusement, toutefois, les montants 21 peuvent être fixés à l'avance par le fabricant, à l'aide des agrafes 23, sur
15 deux parois parallèles du conditionnement, sans nuire à la mise à plat de celui-ci. L'utilisateur n'a plus ainsi qu'à le mettre en volume, puis à fixer les traverses 22 sur le fond.

Dans le cas de la figure 5, ces traverses ne prennent
20 pas appui sur un épaulement du pied des supports 21, comme pour les figures 1 à 4, mais il serait naturellement possible de prévoir également cette caractéristique pour cette forme de réalisation du conteneur selon l'invention.

La figure 6 représente une autre forme de réalisation,
25 où une même armature, constituée de montants 30 et de traverses 31 solidaires de ces montants, est commune à une pluralité de conditionnements 32. Ces conditionnements, de faible hauteur, sont empilés, après remplissage, les uns sur les autres, en engageant les montants 30 dans les
30 découpes 33 des fonds. Seul le conditionnement inférieur prend appui sur les traverses 31, mais il est néanmoins possible de déplacer à l'aide d'un chariot à fourches l'ensemble des conditionnements pleins. Un tel conteneur conforme à l'invention se prête ainsi à un mode original
35 d'exposition des articles conditionnés, le conditionnement supérieur de la pile pouvant être enlevé, lorsqu'il est

vide, pour donner accès aux articles logés dans le conditionnement immédiatement inférieur.

L'invention n'est naturellement pas limitée aux formes de réalisation décrites, mais englobe tous les équivalents techniques à la portée de l'homme de l'art, en particulier
5 ceux dans lesquels les montants de l'armature ne sont plus intérieurs au conditionnement, mais extérieurs à celui-ci, ce qui est particulièrement évident dans le cas de la figure 5.

Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, l'invention se
10 prête particulièrement bien à la réalisation de conteneurs de dimensions plus faibles que celles des caisses-palettes usuelles, pour l'exposition et la vente de denrées et d'articles divers dans les magasins à grande surface.

REVENDICATIONS

1.- Conteneur pliable comprenant un conditionnement en carton ou similaire, comportant un fond et quatre parois latérales perpendiculaires entre elles et audit fond, et
5 une armature rigide formant support pour ledit fond, ce conteneur étant caractérisé en ce que ladite armature comprend, d'une part, quatre montants (2, 21, 30) faisant saillie d'une même longueur au-dessous dudit fond et disposés par paires en regard l'un de l'autre au contact de deux parois
10 parallèles du conditionnement (1, 20, 32), au voisinage de chacune de ses arêtes verticales, lesdits montants étant engagés dans une découpe dudit fond, perpendiculairement à celui-ci, et/ou rigidement solidaires desdites deux parois parallèles, d'autre part, au-dessous dudit fond, en contact
15 avec celui-ci et entre les parties en saillie (2a) de chaque paire de montants disposés en regard, une traverse (3, 22, 31) solidaire desdits montants et/ou dudit fond.

2.- Conteneur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les montants (2, 21, 30) sont solidaires des parois
20 avec lesquelles ils sont en contact.

3.- Conteneur selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que lesdites traverses (3, 22, 31) sont supportées par lesdits montants (2, 21, 30).

4.- Conteneur selon l'une des revendications 1 à 3,
25 caractérisé en ce que la partie desdits montants (2, 21) logée dans le conditionnement a une longueur sensiblement égale à la hauteur des parois de celui-ci, et en ce qu'un cadre rigide (11) repose sur l'extrémité supérieure desdits montants en vue de faciliter le gerbage.

5.- Conteneur selon la revendication 1, caractérisé
30 en ce qu'il comporte une pluralité de conditionnements (32) de hauteur sensiblement inférieure à celle des montants (30) de l'armature, lesdits montants étant engagés dans des découpes (33) du fond desdits conditionnements de façon
35 que ceux-ci soient superposés les uns sur les autres de manière amovible.

6.- Ebauche d'un conteneur selon l'une des revendica-

tions 1 à 4, caractérisée en ce qu'elle comprend un flan de carton prédécoupé et rainé, contre deux parties duquel, destinées à former les parois du conditionnement (20) du conteneur, sont préfixés les montants (21) de l'armature rigide dudit conteneur, et en ce que la partie du fond dudit flan comprend des découpes disposées de façon telle qu'après mise en volume du conditionnement elles soient traversées par lesdits montants.

1/3

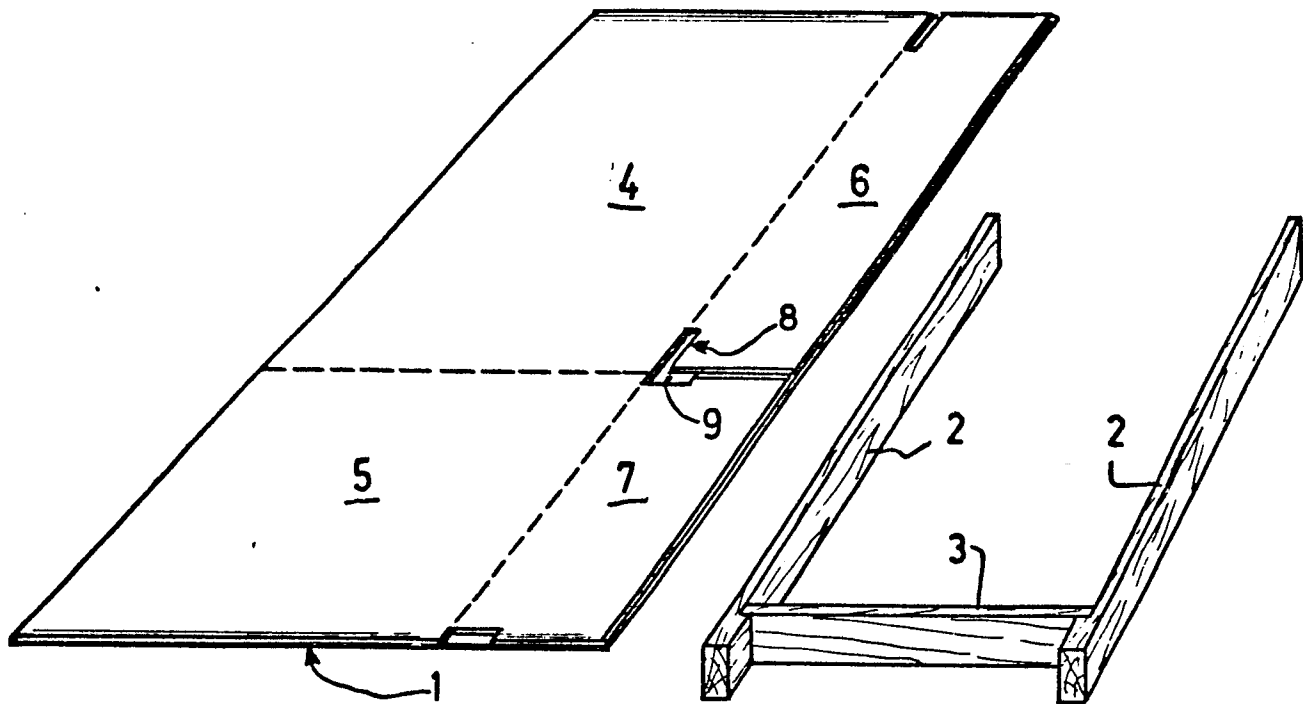


FIG. 1

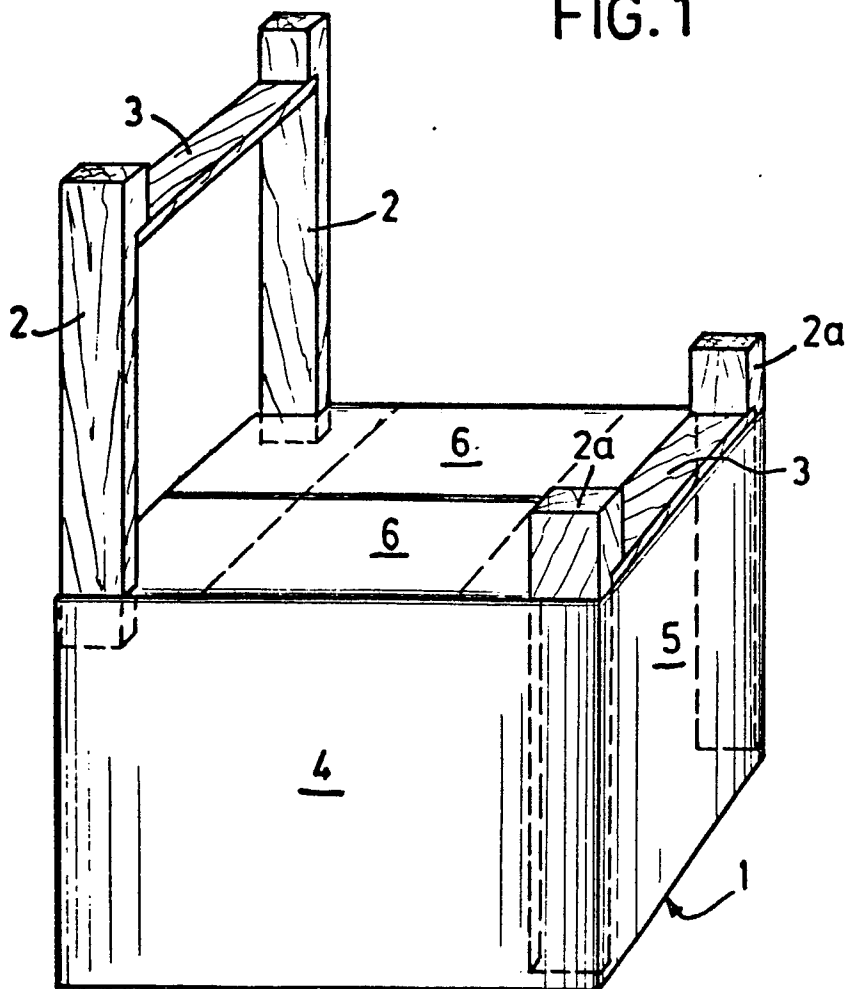


FIG. 2

2/3

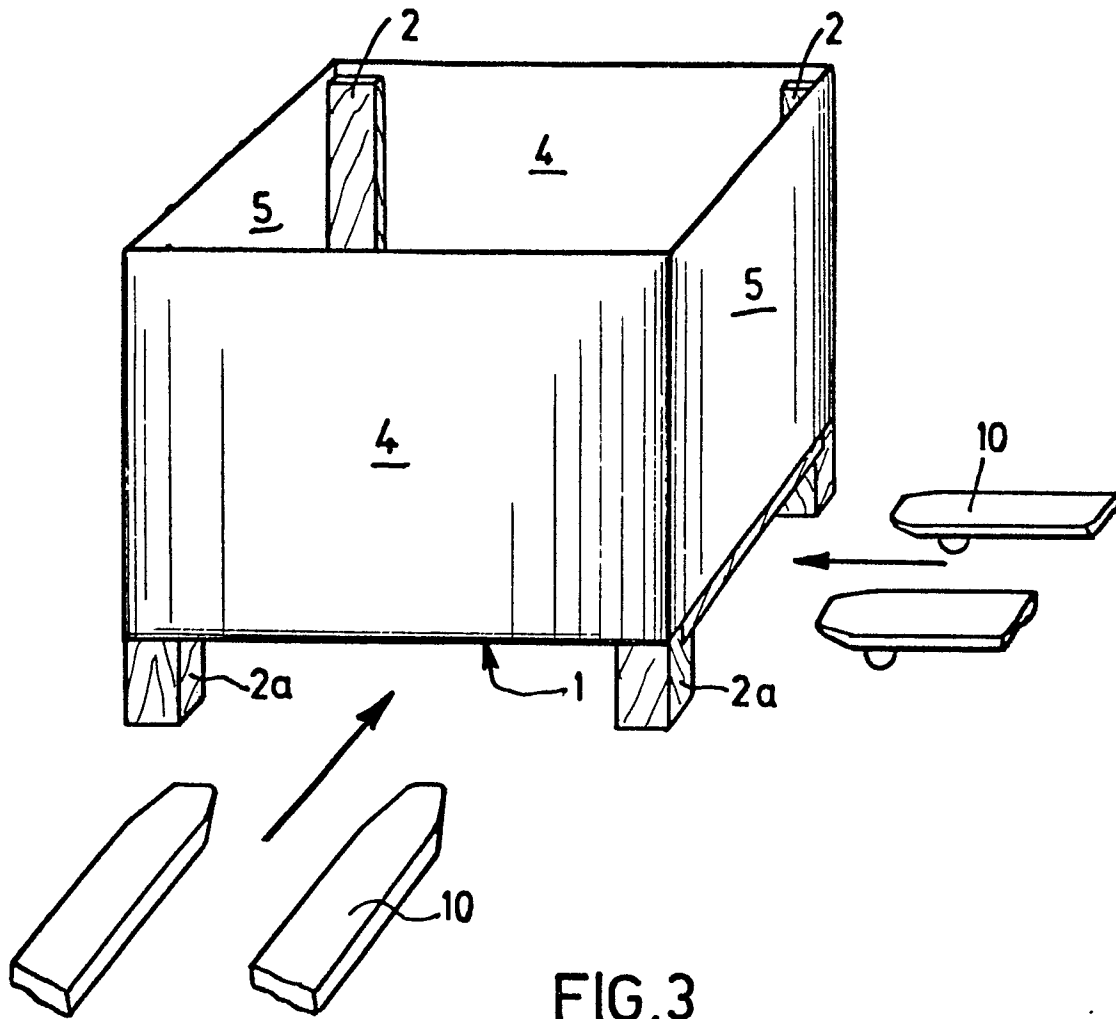


FIG. 3

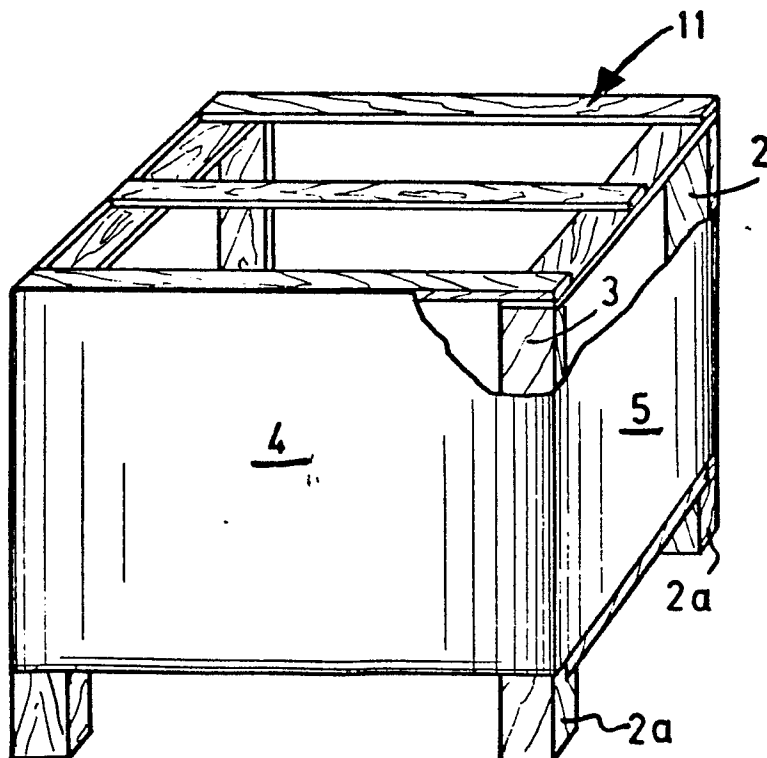


FIG. 4

3/3

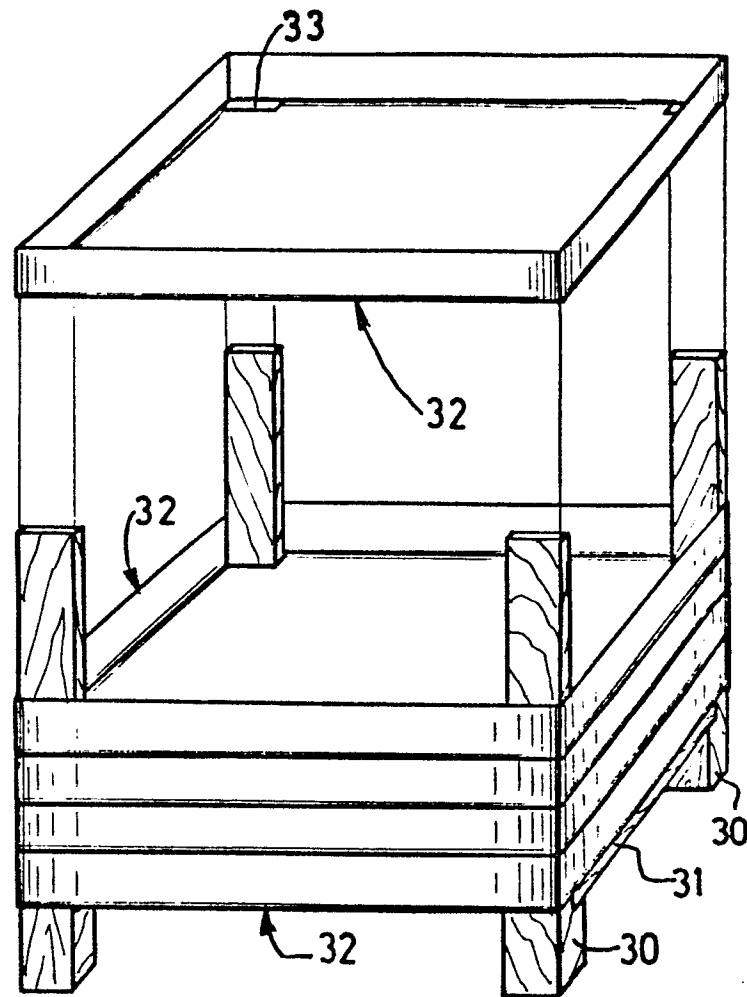


FIG. 6

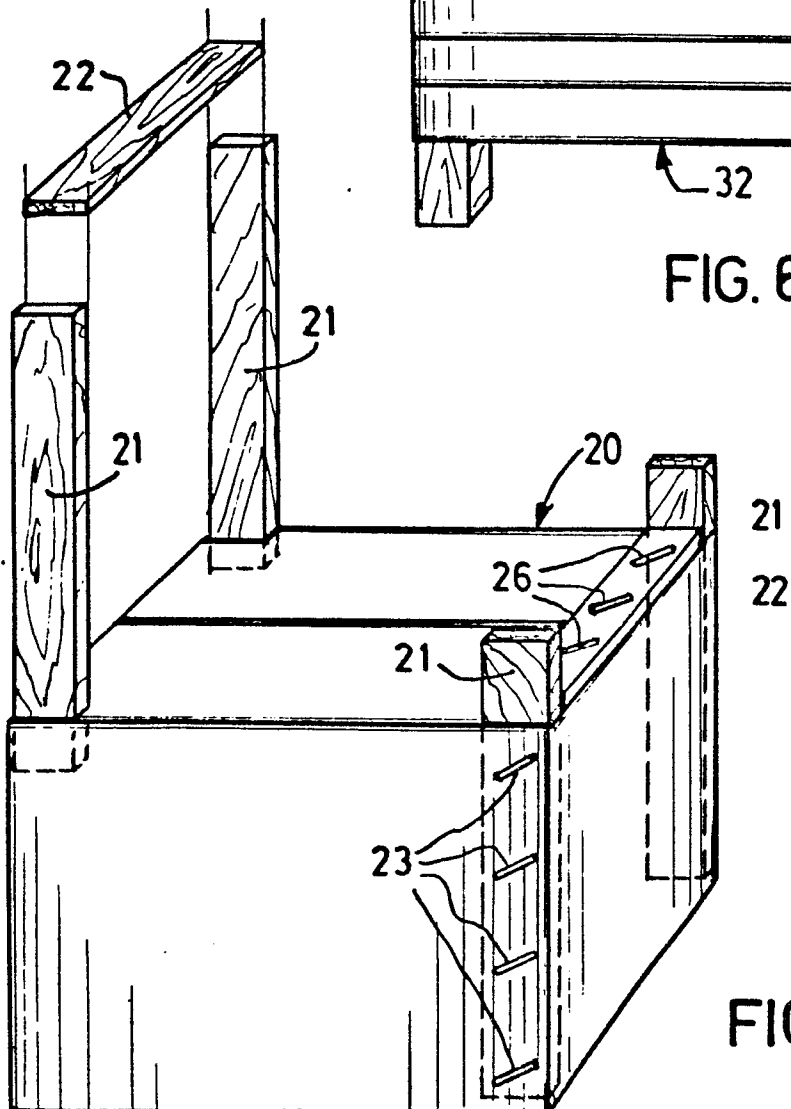
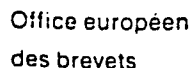


FIG. 5



0080543

Numéro de la demande

EP 81 40 1916

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Categorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
X	FR-A-2 134 167 (LA ROCHETTE-CENPA) *Ensemble*	1,3	B 65 D 19/20
Y	FR-A-2 475 499 (LAFARGE) *Ensemble*	1,2	
A		6	
Y	GB-A-1 295 831 (ALLIANCE BOX) *Ensemble*	1,2	
A		3,6	
D,A	FR-A-2 172 762 (ROSSMANN) *Page 2, ligne 35 - page 3, ligne 6; figure 4*	4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			B 65 D
Le present rapport de recherche a ete etabli pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28-07-1982	Examineur MARTIN A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : theorie ou principe a la base de l'invention E : document de brevet anterieur, mais publie a la date de depot ou apres cette date D : cite dans la demande L : cite pour d'autres raisons & : membre de la même famille document correspondant	
X	particulierement pertinent a lui seul		
Y	particulierement pertinent en combinaison avec un autre document de la même categorie		
A	arriere-plan technologique		
O	divulgation non-ecrite		
P	document intercalaire		